

UNEC MAG

41

Le journal des adhérents à l'UNEC

FORMATION

I2CR : souriez, vous êtes formés !

ÉCOLOGIE

Zoom sur le nouveau guide pour la transition écologique

SALON MCB

La 40^e édition
aura lieu du 9 au 11
septembre 2023



SOMMAIRE

JURIDIQUE Les dernières évolutions légales à connaître p. 4-6

ÉCOLOGIE Zoom sur le nouveau guide pour la transition écologique..... p. 8-10

INTERVIEW MOF 2023 : 5 artisans anoblis p. 12-13

ÉVÈNEMENT Parés pour la 40^e édition du 9 au 11 septembre ?..... p. 14-15

FORMATION I2CR : souriez, vous êtes formés !..... p. 16-17

ARTISTIQUE UNEC TROPHY : Le palmarès de la finale..... p. 18

UNEC MAG est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
 24, rue du Erlanger 75016 Paris – 01 42 61 53 24 – www.unec.fr
 ISSN 2275 – 0126 – Numéro 41 juillet-août-septembre 2023
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Christophe DORE
RÉDACTRICE EN CHEF: Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE: Céline LAVAL-GEORGIN
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO: Arnaud LE GAL, Benoît SCHEFFMANN, Isabelle FLAYEUX, Aurélien GLABAS
ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION: Édimateurs,

département de la SAS Média & Artisanat
MAQUETTE: Cécile GARLANTEZEC LIRIN
RÉDACTION GRAPHIQUE: Tema Agence.
IMPRESSION: Socosprint (88)
CRÉDITS PHOTOS: P.1 Coiffeur : Benjamin Stalter – Maquillage : Delphine Rinié – Photographe : Manuel Grimm, P.2 ADOBESTOCK (@Tatjana), P.4 ADOBESTOCK (@Monkey Business), P.5 ADOBESTOCK (@Zinkevych), P.8 et 10 ©Agence La Manufacture, P.12 @DR, P.13 ©Joaquim Dassonville - @Elisa Bron, P.14-15 ©UNEC, P.16 ADOBESTOCK © K Abrahams/peopleimages.com), P.18 ©UNEC.

GARDONS CONTACT! Nous écrire : contact@unec.fr – Nous appeler : 01 42 61 53 24



Cher(e) collègue,

Nous y voilà, en septembre, nous célébrerons la 40^e édition du salon MCB ! Quatre décennies de cet évènement annuel qui fait rayonner la coiffure française aux quatre coins du globe. Un évènement créé et porté avec fierté par l'UNEC qui, chaque année, se mue en véritable vitrine de ce que notre beau métier a de mieux à offrir. Ce n'est pas par hasard que j'ai l'honneur d'y accueillir, année après année, les personnalités les plus haut placées, curieuses de tâter le pouls d'une profession qui sans conteste compte dans le panorama national. Cette édition anniversaire ne fera pas exception et c'est avec bonheur que je vous invite à nous rejoindre du 9 au 11 septembre prochain porte de Versailles pour vous aider à identifier les nouveaux enjeux, besoins et aspirations du marché de la coiffure et vous préparer aux défis de l'avenir du secteur.

L'un des défis majeurs que le métier aura à relever dans les années à venir réside dans la réussite de sa transition écologique. Bien plus qu'un simple souhait, prendre soin de notre planète est devenu une nécessité urgente pour assurer son avenir et celui des futures générations. À cette nécessaire transition écologique et énergétique, s'ajoute la flambée des prix de l'énergie et des matières premières qui nous pousse tous collectivement à accélérer encore davantage ce processus de transformation devenu vital. Face à ces enjeux, l'UNEC s'est mobilisée pour réaliser en partenariat avec la DGE, un guide pratique conçu pour des coiffeurs par des coiffeurs. Vous trouverez dans ce guide tout un éventail de gestes simples à appliquer au quotidien afin de réduire votre consommation d'eau et d'énergie mais aussi votre production de déchets. Ce livret propose également des aides pour financer cette transition.

Autre enjeu de taille pour les années à venir : la formation. Aussi, je suis heureux de vous annoncer que le certificat intitulé « Réaliser des techniques de coiffure pour cheveux spécifiques, bouclés à crépus » est désormais enregistré au Répertoire spécifique sous le numéro RS6020. C'était une nécessité du fait d'une demande réelle, grandissante et face à laquelle beaucoup de professionnels étaient démunis par manque de formation technique diplômante. Pour nous c'est une réelle satisfaction et l'aboutissement d'un long travail des équipes de l'UNEC. Concrètement, cette formation certifiante, et finançable par l'opérateur de compétences des entreprises de proximité, fera ses débuts en septembre 2023.

Je vous donne rendez-vous sur le stand de l'UNEC lors du salon MCB afin d'échanger sur l'ensemble de ces sujets qui font l'actualité de notre profession.

Christophe Doré

Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Les dernières évolutions légales à connaître

LE SERVICE JURIDIQUE DE L'UNEC VOUS PROPOSE DE FAIRE LE POINT SUR LES DIFFÉRENTES ÉVOLUTIONS LÉGALES INTERVENUES CES DERNIERS MOIS. AU PROGRAMME DE CE NUMÉRO : LA FIN DE L'IMPRESSION AUTOMATIQUE DU TICKET DE CAISSE, LE POINT SUR L'ABANDON DE POSTE ET LA PRÉSUMPTION DE DÉMISSION AINSI QUE LA NOUVELLE REVALORISATION DU SMIC EN PLACE DEPUIS DÉBUT MAI.



LE TICKET DE CAISSE TIRE SA RÉVÉRENCE

Initialement prévue pour janvier 2023, puis reportée au 1^{er} avril 2023, l'interdiction de l'impression et de la distribution automatique du ticket de caisse est désormais programmée pour le 1^{er} août 2023.

Une règle relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Ici, l'État tente en particulier de lutter contre les substances dangereuses présentes dans les tickets de caisse et contre le gaspillage de papier, alors que 30 milliards de tickets seraient imprimés chaque année. Dans le viseur de cette nouvelle réglementation, l'impression automatique :

- des tickets de caisse produits dans les surfaces de vente et établissements recevant du public ;
- des tickets émis par les automates ;
- des tickets de carte bancaire ;
- des bons d'achat et tickets promotionnels.

Et cela sans aucune distinction, quel que soit le montant dépensé par les clients.

ET SI LE CONSOMMATEUR EN FAIT LA DEMANDE ?

Le client pourra toujours demander au commerçant l'impression d'un ticket de caisse. Chaque commerçant est tenu d'informer les clients par voie d'affichage de cette possibilité dont ils disposent. Nous vous conseillons par ailleurs d'en informer le client à chaque paiement, en particulier lors de l'entrée en application de la mesure.

QUELQUES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Si la forme papier tend à disparaître, les preuves d'achat s'adaptent aux nouvelles formes dématérialisées. Il vous est possible de diffuser ces « e-tickets » par SMS, par courriel, par QR code ou encore via l'application bancaire de l'acheteur*.

En cas d'absence de consentement du consommateur et non-impression du ticket de caisse, la seule trace de l'achat sera l'affichage en caisse du montant de la transaction.

L'Unec met à votre disposition deux modèles d'affichette dans le cadre de la fin de l'impression systématique du ticket de caisse.

Quelques exceptions

Certains tickets de caisse seront toujours imprimés automatiquement après le 1^{er} août 2023 pour diverses raisons : achats de biens dits « durables » où il est nécessaire de pouvoir justifier de l'achat en cas de garantie légale de conformité, d'opérations annulées ou faisant l'objet d'un crédit, de preuve d'achat auprès d'un automate pour justifier de l'achat d'un produit ou d'un service...

*Ces procédés peuvent être mis en place à titre facultatif et sous certaines conditions, en accord avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), imposant notamment que la collecte d'informations personnelles auprès de l'acheteur ne puisse se faire qu'avec son consentement explicite.



PRÉSUMPTION DE DÉMISSION EN CAS D'ABANDON DE POSTE VOLONTAIRE DU SALARIÉ

En principe, l'absence injustifiée d'un salarié est considérée comme une faute pouvant faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement. Une nouvelle réglementation (décret publié le 18 avril dernier) implique désormais que l'absence injustifiée* d'un salarié qui ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de le faire est considérée comme un abandon de poste volontaire, et donc une démission de la part du salarié.

MOTIFS LÉGITIMES

Le salarié est sommé de justifier son absence en invoquant et précisant un motif légitime :

- raisons médicales (arrêt de travail) ;
- exercice du droit de retrait ;
- exercice du droit de grève ;
- refus du salarié d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ;
- modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur...

La liste n'est pas limitative et est susceptible d'évoluer.

Si dans les faits la finalité est la même, soit la rupture du contrat de travail entre l'entreprise et le salarié, il y a bien une nuance : contrairement au licenciement, à l'initiative de l'employeur, le salarié ne bénéficie pas du chômage en cas de démission ni des éventuelles indemnités de licenciement.

QUELLE PROCÉDURE À RESPECTER ?

Avant toute chose, l'absence du salarié n'est qualifiée d'injustifiée qu'à partir des 48 heures où l'employé n'aurait émis aucun motif valable. Dès lors, l'employeur doit envoyer en lettre recommandée, avec accusé de réception ou remise en mains

Nouvelle revalorisation du Smic en mai 2023

Conformément à l'arrêté du 26 avril 2023, le Smic a été revalorisé de 2,22 % le 1^{er} mai dernier, ce qui fixe désormais le salaire mensuel à un minimum de 1 747,20 euros brut.

Il s'agit de la seconde revalorisation entreprise au cours de l'année. Le 1^{er} janvier 2023, le salaire horaire a évolué de 11,07 € à 11,27 €, il passe désormais à 11,52 € de l'heure.



propres contre décharge, une mise en demeure au salarié de justifier l'absence et de reprendre son poste.

Le délai, de 15 jours minimum*, dans lequel il devra reprendre son poste doit y être clairement mentionné. Le ministère du Travail conseille également de demander la raison de cette absence afin d'obtenir jusqu'au dernier moment une éventuelle justification et de rappeler « *qu'à défaut de réponse dans ce délai, il sera présumé démissionnaire et qu'il ne pourra à ce titre pas prétendre à une indemnisation chômage* ».

À l'issue du délai, où le salarié n'aurait pas présenté de motifs, ni repris le travail ou annoncé clairement sa volonté de ne pas reprendre son poste sans motifs valables, il sera présumé démissionnaire.

RUPTURE DU CONTRAT

Le salarié sera considéré comme démissionnaire au dernier jour du délai imparti par l'employeur. Ce dernier devra alors fournir au salarié les documents de fin de contrat habituels : solde de tout compte, certificat de travail, attestation Pôle emploi, indemnité de congés payés...

Les règles de droit commun s'agissant du préavis en cas de démission s'appliquent. Si l'employé ne respecte pas le préavis, l'employeur ne lui devra aucune indemnité compensatrice.

Le salarié a le droit de contester la rupture de son contrat devant les prud'hommes. Si le Conseil estime que l'absence du salarié était légitime, l'abandon de poste sera imputable à l'employeur qui devra donc verser des indemnités de rupture. Cela ouvrira également au salarié le droit aux allocations chômage. Le service juridique de l'UNEC accompagne ses adhérents dans la mise en place de cette procédure.

Bon à savoir

L'UNEC vous informe en temps réel dès qu'une nouveauté impacte la profession par le biais de newsletter et vous accompagne au quotidien dans vos démarches. Contactez-nous au 01 42 61 53 24 ou via contact@unec.fr.

*À partir de la date de présentation de la mise en demeure ou de sa remise en mains propres

PLANITY^{PRO}

- ✔ **Une plateforme de réservation aux 6 millions d'utilisateurs**
sans commission, réservation 24h/7j
- ✔ **Un agenda connecté**
pour une gestion optimale de vos rendez-vous sur tous vos outils
- ✔ **Un logiciel de caisse certifié**
pour gérer simplement votre activité



**Plus de 30 000 professionnels ont transformé
leurs journées avec Planity. Rejoignez-les.**

info.planity.com



Zoom sur le nouveau guide pour la transition écologique

L'UNEC VIENT DE PUBLIER UN GUIDE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES MÉTIERS DE LA COIFFURE. UN LIVRET QUI VOUS PRÉSENTE LES GESTES SIMPLES À ADOPTER AU QUOTIDIEN POUR DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE VOTRE SALON ET FAIRE DES ÉCONOMIES.

La profession n'a pas attendu les derniers rapports du GIEC pour s'inquiéter de la situation climatique. Dès 2009 déjà, le secteur coiffure avait entamé un nouveau virage vers une démarche écoresponsable en créant notamment le label « Mon coiffeur s'engage » (voir notre article « Les coiffeurs s'engagent pour le développement durable » page 6 de l'UNEC Mag n°39).

L'UNEC, 14 ans après, continue sur cette lancée en proposant aux coiffeurs son Guide pour la transition écologique des métiers de la coiffure. Un document réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale des entreprises, conçu par les coiffeurs pour les coiffeurs.

BON POUR LES FINANCES, BON POUR LE PERSONNEL

« Les avantages pour les coiffeurs sont multiples puisqu'au-delà de participer à la préservation de la planète, ces pratiques représentent également des économies pour les chefs d'entreprise », explique en préambule Christophe Doré, président de l'UNEC. Y sont décrits des gestes et pratiques à mettre en place pour réduire la consommation d'eau et d'énergie ou encore la production de déchets. Cela va de l'identification des équipements consommateurs d'énergie (machines à laver avec une classe énergétique inférieure à D, utilisation de lampes incandescentes), aux pratiques énergivores (laisser la lumière allumée

« BIEN PLUS QU'UN SIMPLE SOUHAI, PRENDRE SOIN DE NOTRE PLANÈTE EST DEvenu UNE NÉCESSITÉ URGENTE POUR ASSURER SON AVENIR ET CELUI DES FUTURES GÉNÉRATIONS »

Christophe Doré



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

I2CR, l'Institut Coiffeur Créateur Repreneur

Imaginé et conçu par l'UNEC pour les porteurs de projets liés à la coiffure, l'I2CR, Institut Coiffeur Créateur Repreneur propose un accompagnement complet et sur-mesure à destination des professionnels en devenir, à ceux déjà établis et souhaitant se développer ainsi qu'à ceux qui souhaitent céder leur entreprise.



UN INSTITUT DÉDIÉ AUX ENTREPRENEURS DE LA COIFFURE

Comment financer son projet, choisir son statut, réaliser son business plan, développer son affaire, reprendre une entreprise, bien vendre son salon... En tant qu'entrepreneur, vous êtes confronté au quotidien à de multiples défis pour développer votre affaire. L'I2CR vous propose de répondre à vos questions et vous former pas à pas pour concrétiser vos projets. Les formations de l'I2CR sont certifiées QUALIOP1 et sont éligibles au financement de la formation professionnelle.

Retrouvez l'ensemble
des formations sur unec.fr, onglet
« se former », section « Institut
coiffeur créateur repreneur »

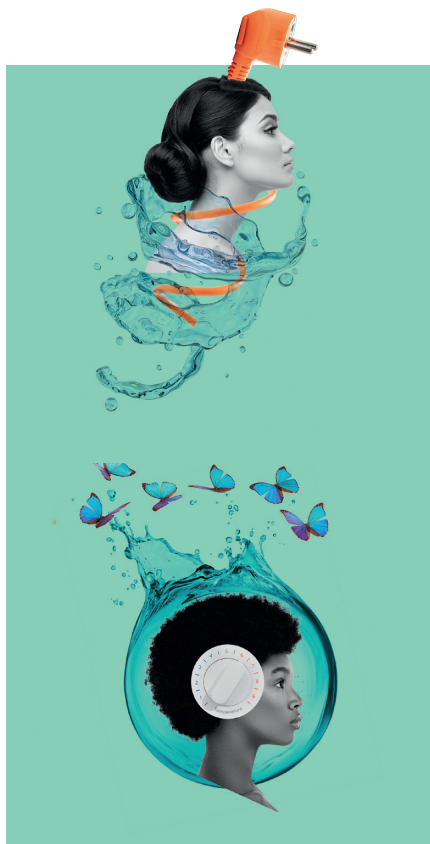
unec.fr



dans la réserve ou les couloirs) en passant par des conseils d'équipements (douchettes, pompe à chaleur, robinet thermostatique) qui permettent de faire des économies. Des investissements qui en valent la chandelle, sur le plan des économies mais également du bien-être des salariés comme en témoignaient dans nos précédents numéros Valérie Coissieux (UNEC Mag n°39, page 8) et Ségolène Heitmann (UNEC Mag n°38, page 11). Une approche en adéquation également avec les attentes des consommateurs à l'heure où un Français sur deux est séduit par les engagements concrets d'un salon de coiffure. Dans un contexte économique difficile « où s'ajoute la flambée des prix de l'énergie et des matières premières qui nous pousse tous collectivement à accélérer encore davantage ce processus de transformation devenu vital », insiste Christophe Doré.

DES AIDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le guide vous propose également un ensemble de bonnes adresses (Ademe, CMA...) pour trouver réponse à vos questions et vous accompagner dans votre transition écologique. Enfin, sachez que les salons de coiffure peuvent bénéficier d'aides financières. Du Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux à usage tertiaire des TPE et des PME au Certificat d'économie d'énergie (CEE), en passant par la Prime à la conversion d'un véhicule utilitaire léger propre. De quoi vous apporter du soutien dans vos démarches.



**TÉLÉCHARGER
GRATUITEMENT
LE GUIDE**

LE LABEL MON COIFFEUR S'ENGAGE

Connaissez-vous le label « Mon coiffeur s'engage ? » Cette certification forme les chefs d'entreprise aux gestes simples et responsables qui permettent de préserver les ressources en énergie, de maintenir des principes d'hygiène irréprochables et d'adopter des pratiques qui préservent la santé et la sécurité de tous. Grâce à ce label qui propose des actions concrètes, il est possible de réduire ses coûts énergétiques d'au moins 10 %. Outre votre propre intérêt écologique, c'est aussi un gain de notoriété important pour votre salon. Selon le sondage BVA2015, 97 % des Français sont conscients de l'importance du développement durable dans notre société, un Français sur deux serait prêt à quitter un salon classique pour se diriger vers un salon labellisé.

MOF 2023 : 5 talents au sommet

APRÈS CINQ ANS D'ABSENCE, LE CONCOURS « UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE » CATÉGORIE COIFFURE ÉTAIT DE RETOUR AVEC UNE FINALE ORGANISÉE EN AVRIL DERNIER. CETTE PREMIÈRE ÉDITION DEPUIS LA PANDÉMIE DE COVID-19 A CONSACRÉ 5 ARTISANS-COIFFEURS PARMIS DES CENTAINES DE CANDIDATS.

Denis Wittmer connaît bien son affaire, « *je suis un vieux MOF* », explique-t-il avec humour. L'artisan a obtenu son titre en 1991 à l'âge de 24 ans. C'est aujourd'hui en tant que président des deux dernières éditions de l'Un des Meilleurs Ouvriers de France pour le secteur de la coiffure qu'il perpétue la tradition.

Si le secteur de la coiffure compte bon nombre de prestigieux concours, pourquoi le MOF est-il le plus complexe ?

Denis Wittmer : On demande à nos candidats de transformer l'ordinaire en extraordinaire, de

réaliser des choses que tous les professionnels de la coiffure doivent savoir faire, et d'aller plus loin en créant quelque chose d'exceptionnel. On ne choisit pas sa matière, on doit savoir tout faire, c'est la grosse difficulté, nous rencontrons de très grands champions dans différentes disciplines, qui échouent ici à certaines épreuves. Il n'y a pas de secrets, pour être prêt au MOF, il faut maîtriser son métier dans tous ses aspects.

Un parcours du combattant donc, et qu'apporte-t-il ?

D. W. : Obtenir le titre, c'est déjà être reconnu par ses pairs, une chose précieuse pour chaque artisan. Et rien ne vaut le prestige d'être MOF en termes de notoriété publique. Le col bleu-blanc-rouge, c'est un peu le Graal. Et on le remarque dans nos sélections, de nombreux champions d'Europe ou du monde, de concours prestigieux, tentent ensuite de se présenter au MOF. C'est la marche ultime !

Quelles qualités doit-on avoir pour être MOF ?

D. W. : Il faut bien sûr avoir du talent, mais il faut aussi travailler à l'excellence au quotidien, et toujours se remettre en question. Beaucoup de professionnels sont talentueux, aiment ce qu'ils font et le font bien, ils mettent du cœur à l'ouvrage. Mais il suffit parfois d'un geste pour que tout soit parfait, et il faut parfois des heures de travail pour maîtriser ce geste parfait. Je trouve que c'est un investissement qui se fait de plus en plus rare et qui est pourtant nécessaire à l'obtention du titre.



MOF en 1991 à l'âge de 24 ans, Denis Wittmer a été président des deux éditions coiffure du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France.

LES LAURÉATS 2023

Pascale Caccaro

(Meuse)



Pascale Caccaro s'est lancée dans l'aventure sous l'impulsion d'une amie MOF : « C'était intense, il fallait tenir la pression au quotidien, nos coachs étaient toujours très exigeants. C'est normal, car ils attendaient le meilleur de nous-même. Quand j'ai découvert que j'étais lauréate, je n'y croyais pas ! »

Stéphanie Comte

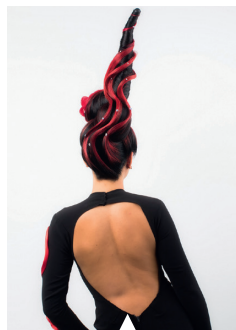
(Haute Savoie)



Après des championnats d'Europe et du Monde, Stéphanie Comte voulait « finir en apothéose » avec le MOF. « J'ai longtemps préparé ce concours, bien que j'ai tout fait pour réussir, c'est un soulagement », explique la professionnelle qui veut désormais se consacrer au domaine artistique.

Justine Arquillère

(Loire)



Titrée Meilleure Apprentie de France il y a une dizaine d'années, obtenir le MOF était donc la suite logique, un véritable « projet de vie » selon Justine Arquillère. « J'y ai déjà participé en tant qu'assistante auparavant, on y apprend beaucoup ! C'est intense mais on peut compter sur le soutien de nos proches. »

Sylvain Lipinski

(Pas-de-Calais)



« J'ai toujours adoré l'adrénaline de la compétition et j'attendais impatiemment de revivre ça », déclare Sylvain Lipinski. Et l'artisan coiffeur en redemande : « Je pousserai l'avenir à me surprendre encore ! » Il envisage de se développer davantage dans le domaine artistique.

Gwendoline Travard

(Loire)



« On s'entraîne les soirs après le travail, les week-ends, on laisse de côté pas mal d'aspects de notre vie pour arriver à cette reconnaissance ultime », explique Gwendoline Travard qui voit cette étape comme « le tout début d'une nouvelle aventure, pleine de perspectives et d'opportunités ».

ÇA PASSE
OU ÇA CASSE !

Là où un podium vient généralement récompenser les meilleurs talents, le Mof récompense sans limite ceux qui ont atteint l'excellence : « Cette année, nous avons 5 lauréats, l'édition précédente, en 2018, seul un artisan a obtenu le précieux titre, et en 2015, ils étaient 10. Aucun des membres de la promotion 2010 n'a eu le Mof, simplement parce que le jury avait estimé que personne n'avait le niveau nécessaire. »

Salon MCB by Beauté Sélection 2023

Parés pour la 40^e édition du 9 au 11 septembre ?

À VOS AGENDAS ! LE SALON MCB BY BEAUTÉ SÉLECTION COORGANISÉ PAR L'UNEC REVIENT DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2023 À PARIS PORTE DE VERSAILLES, POUR SA 40^e ÉDITION.

Le MCB by Beauté Sélection est à la coiffure ce que la Fashion Week est à la mode : un événement de premier plan imaginé il y a des décennies par l'UNEC et qui rassemble les plus grands experts et talents du monde de la coiffure. Une occasion pour les visiteurs de découvrir les dernières innovations, les tendances et de partir à la rencontre des experts et des marques.

AU PROGRAMME

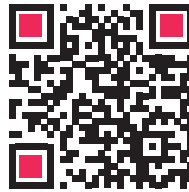
Le Salon revient du 9 au 11 septembre à Paris porte de Versailles, avec l'ensemble des éléments qui contribuent chaque année au succès de cette vitrine à dimension internationale, sur le plan des affaires, de la technique et de l'art. Des valeurs sûres qui comprennent :

- des cycles de conférences et de tables rondes dédiées aux différentes thématiques de la profession (recrutement, management, digital, développement, RSE...);
- la Main Stage pour s'inspirer des défilés de haute coiffure ;
- des workshops du samedi au lundi sur la 360° Stage pour mettre en avant le savoir-faire français et la créativité internationale ;
- des concours professionnels et internationaux (OMC Hairworld, Ongles et Cils, The Emergent Talent, Grand Prix de l'Innovation pour les thèmes Produit et service – Salon et institut...);
- un panel d'exposants et de partenaires spécialisés en matière de soins capillaires,

coloration, corps et visage, ongles, cils, maquillage, mobilier...

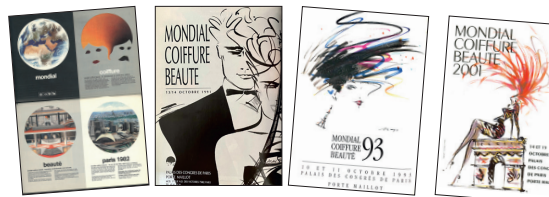
Parmi les nouveautés cette année, un espace expérientiel sera dédié aux nouveautés du secteur au sein du salon. Vous pourrez y retrouver 4 secteurs consacrés à divers thèmes : My Beauty Cabine, French Design, Design The Future et Naturalité.

Une nouvelle zone d'exposants verra également son apparition : la Creative Hair & Beauty rassemblant l'ensemble des services pour aider les professionnels à lancer leur activité : architectes, solutions digitales, communication et marketing.



Pour se tenir informé des dernières actualités du salon MCB.

Affiches des années 90



C'est en 1982 que la Fédération nationale de la coiffure, devenue l'UNEC, organise le premier Mondial Coiffure Beauté. Quarante (et une, Covid oblige) années d'innovations, de défis, de shows grandioses. Nombreuses sont les personnalités à avoir déambulé dans les allées du MCB : Emmanuel Macron, Muriel Pénicaud, Alain Juppé, Bruno Le Maire aux côtés des présidents de l'UNEC, Bernard Stalter et Christophe Doré. Le MCB est aujourd'hui la tribune parfaite pour défendre les intérêts de notre profession auprès des représentants des pouvoirs publics et de l'ensemble des visiteurs sur le plan national et international.

LES VISITES OFFICIELLES

Bruno Le Maire, 2016



Alain Juppé, 2016



Emmanuel Macron, 2016



Agnès Pannier-Runacher, 2019



Muriel Pénicaud, 2018



Olivia Grégoire, 2022





I2CR : souriez, vous êtes formés !

CRÉÉ PAR L'UNEC, L'INSTITUT COIFFEUR CRÉATEUR-REPRENEUR FORME PAS À PAS LES PORTEURS DE PROJETS (CRÉATEURS, REPRENEURS, CÉDANTS) LIÉS AU MONDE DE LA COIFFURE. LES CHEFS D'ENTREPRISE GAËLLE OLIVIER ET BENJAMIN COTILLARD ONT SUIVI LA PREMIÈRE SESSION DE FORMATION DE L'I2CR EN AVRIL DERNIER, DANS LES LOCAUX PARISIENS DE L'UNEC.

Soucieuse d'être aux côtés des artisans coiffeurs dans les moments clés de la vie de leur entreprise, l'UNEC a conçu l'I2CR. Imaginé par et pour les professionnels de la coiffure, l'Institut coiffeur créateur-repreneur propose un accompagnement complet et sur mesure aux coiffeurs en devenir, à ceux déjà établis et qui aspirent à se développer ainsi qu'aux futurs cédants. L'objectif de ces formations certifiées Qualiopi et éligibles au financement de la formation professionnelle est de répondre aux nombreuses questions que se posent les artisans coiffeurs sur les financements existants pour s'installer ou pour acquérir des équipements, les statuts, les obligations légales (inscription à la chambre des métiers, envoi de la liasse fiscale

aux impôts, obligation d'affichage dans le salon, respecter la convention collective nationale de la coiffure), la gestion RH, les bonnes pratiques du secteur... Cet outil de service se décline en 8 modules clés : le marché de la coiffure, gérer et piloter (son salon), construire son projet (business plan), finaliser son projet (et convaincre son banquier), manager la performance, manager les ressources humaines, exercer la coiffure hors salon, et si je vendais mon salon ?



**FLASHEZ CE QR CODE
POUR DÉCOUVRIR
LES FORMATIONS I2CR**



GAËLLE OLIVIER, REPRENEUSE

Le 13 avril dernier, jour de ses 40 ans, Gaëlle Olivier, formatrice au CFA Pôle coiffure bien-être de Limoges, signe la reprise du salon de coiffure dans lequel elle travaille depuis neuf ans, à Saint-Junien (87). « J'exerce depuis plus de vingt-deux ans dans la coiffure et j'adore former et être formée. La formation de l'12CR donne les clés indispensables aux entrepreneurs. Bénéficier de ces informations en amont de la reprise m'aurait bien aidée. Si tous les futurs créateurs ou repreneurs suivaient ce stage, ils commettraient moins d'erreurs et gagneraient du temps. Je me suis souvent dit durant les modules : dommage, si je l'avais su plus tôt ! Le contenu était intéressant et la théorie du matin était complétée par des applications concrètes l'après-midi, par le biais d'un travail de groupe portant par exemple sur les propres chiffres des salons de chacun, ce qui nous permettait de comparer. Je continue à me servir des documents ressources propres à chaque module. Ils sont extrêmement bien construits et j'ai commencé à mettre en application certains points au profit de mon entreprise. Je n'ai retiré que du positif de ces journées de formation. L'un des avantages à mon sens est d'avoir en face de soi des formateurs et des intervenants extérieurs à l'écoute et liés à la coiffure, ils sont parfaitement au fait de ce qu'est notre métier. C'est un vrai plus de parler le même langage, tout comme le fait de travailler sur nos références de salon. »

BENJAMIN COTILLARD, ENTREPRENEUR DÉVELOPPEUR

À la tête de 5 salons de coiffure à Rennes et sa périphérie, Benjamin Cotillard, 33 ans, est installé à son compte depuis dix ans. « Contrairement aux formations de base qui restent sur une vision globale d'entreprise, celle de l'12CR est ciblée. Créée par des coiffeurs pour des coiffeurs, elle répond vraiment aux problématiques de notre profession. En m'inscrivant, j'étais satisfait de suivre une nouvelle formation et ce d'autant plus que je n'avais jamais abordé la partie développeur. Aujourd'hui, tous les coiffeurs doivent porter une casquette de chef d'entreprise, se pencher sur la rentabilité et se renouveler, étant donné les difficultés du quotidien, l'inflation, l'évolution des modèles économiques... J'ai trouvé l'ensemble particulièrement enrichissant. Si j'avais suivi cette formation en 2013, j'aurais commis beaucoup moins d'erreurs et je serais allé un peu plus vite sur mon développement d'activité ou au moins sur mes connaissances d'entreprise. Cette nouvelle approche m'a donné l'occasion de retravailler certains points abordés en modules et que je mettais déjà en application en interne. Surtout, j'ai profité des échanges quotidiens entre stagiaires. La formation était loin d'être uniquement transversale, la discussion était omniprésente, tout comme le partage des expériences de chacun qui permet de voir ce qui fonctionne ou non chez les uns et chez les autres. Notre groupe de stagiaires a créé de vrais liens qui perdurent aujourd'hui. »



UNEC TROPHY

Le palmarès de la finale

LA 3^e SESSION DE L'UNEC TROPHY, ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNEL ET AG2R LA MONDIALE, S'EST ACHEVÉE LE 26 MARS DERNIER LORS D'UNE FINALE QUI A ACCUEILLI PLUS DE 1 500 VISITEURS À BOLBEC (76).

Pour cette édition, qui a débuté en avril 2021, une douzaine de concours ont été organisés aux quatre coins de l'Hexagone et ses territoires d'outre-mer, réunissant plus de 700 participants. Voici le palmarès :

Catégorie « Thème Libre - Création » :

Médaille d'or : Linda El Bennouni

Médaille d'argent : Shawnluck Amanetta

Médaille de bronze : Manon Pellerin

Catégorie « Coiffure de Mariée » :

Médaille d'or : Melissa Petrova

Médaille d'argent : Angeline Brault

Médaille de bronze : Sarah Klee

Catégorie « Eco Concept Total Look » :

Médaille d'or : Ludivine Sochet

Médaille d'argent : Solène Rouzo

Médaille de bronze : Elsa Rocle

Catégorie « Avant-Gardiste » :

Médaille d'or : Sarah Klee

Médaille d'argent : Benjamin Guegen

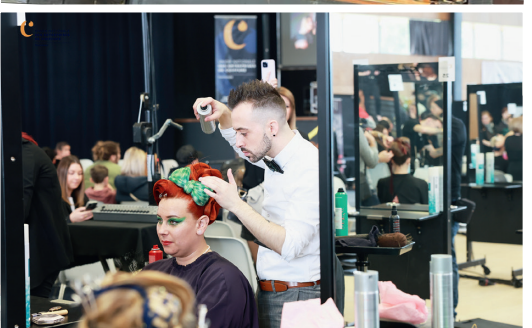
Médaille de bronze : Cindy Dussol

Catégorie « L'Homme Moderne » :

Médaille d'or : Sam Fontanille

Médaille d'argent : Marius Boussin

Médaille de bronze : Gilles Patricelli





UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

LA FORMATION :

À *deux*,
C'EST
mieux!

L'UNEC, VOTRE PARTENAIRE FORMATION CONTINUE

Vous êtes chef d'entreprise de coiffure, conjoint collaborateur, associé ou auxiliaire familial, l'Union nationale des entreprises de coiffure vous conseille et vous accompagne dans le montage des dossiers de financement de vos formations auprès du FAFCEA, le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale.

POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS À LA FORMATION ET EN SAVOIR PLUS SUR LES PROCÉDURES DE FINANCEMENT,
CONTACTEZ-NOUS : UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE · TEL : 01 42 61 53 24 · INFOFAF@UNEC.FR



NOUVEAU
[Metal Detox]
Crème Haute Protection

Protection anti-métal*, UV & chaleur jusqu'à 230°C**
72H hydratation, douceur & anti-frisottis**



Découvrez la gamme complète Metal Detox

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

L'usage de ces produits a été testé et validé par les coiffeurs experts.

* Test instrumental après 10 applications de la crème Metal Detox.

** Test instrumental : crème Metal Detox.

L'ORÉAL SA au capital de 107 192 617,40 Euros — Siège social : 14, rue Royale 75008 Paris — RCS Paris 632 012 100.